Zeitschrift: Tracés : bulletin technique de la Suisse romande
Herausgeber: Société suisse des ingénieurs et des architectes
Band: 129 (2003)
Heft: 11: Champs de reflexion

Artikel: Le paysage et sa mutation
Autor: Ewald, Klaus C.
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-99211

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 03.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Klaus C. Ewald

Le paysage rural et sa **mutation**

Bien que le présent article détaille l'appauvrissement de la diversité du paysage, des milieux naturels et de la nature, il ne doit pas inciter à la résignation. Au contraire, il est conçu comme un plaidoyer en faveur d'une meilleure gestion de tous les paysages non encore «assainis», ou amputés d'une manière ou d'une autre, qui méritent d'être traités avec soin et de façon durable, au sens propre du terme. Là où les paysages banalisés et dénudés le permettent, il faudrait enrichir les lieux de structures à même d'offrir des habitats à de multiples espèces faunistiques et végétales. Les instruments nécessaires tout comme le savoir-faire existent, mais ils devraient être utilisés beaucoup plus souvent et de manière plus conséquente.

Paysage ou environnement ?

La notion de paysage englobe aussi bien les structures naturelles que l'environnement construit sous toutes ses formes, c'est dire le nombre de disciplines concernées par cette multitude d'éléments. Or les influences humaines relèvent le plus souvent d'interventions unilatérales et simplificatrices, si bien qu'il ne subsiste en général du paysage originel que des structures morphologiques de grande dimension, telles les montagnes, les vallées et les rivières. L'aspect du paysage a en effet été profondément, voire entièrement, modifié par l'homme, tout particulièrement au cours des cinquante dernières années. Même l'étendue des forêts - à laquelle chacun aimerait attribuer une «valeur éternelle» - n'est définie de manière certaine que depuis une centaine d'années et leur composition a complètement changé depuis quelque 150 ans: les forêts feuillues claires d'antan sont devenues des peuplements où dominent les résineux et où les volumes de bois n'ont jamais été aussi élevés. Une transformation due à plusieurs changements de paradigme dans l'économie forestière.

Outre les multiples constructions bien visibles qui le caractérisent, le paysage abrite nombre d'éléments invisibles et notamment les aménagements souterrains de la société moderne, tels les garages, les conduites d'eau, de gaz, d'électricité et les lignes téléphoniques. Or si les mouvements de la nappe phréatique et les déplacements de substances dans le sol ne se remarquent pas plus que la transformation de l'énergie solaire au cœur des plantes, ils n'en constituent pas moins des éléments qui compliquent encore l'adoption d'une gestion du paysage adaptée aux impératifs écologiques. Si nous ajoutons le point de vue éthique à ces considérations, nous nous trouvons confrontés à des problèmes que seule une approche transdisciplinaire est en mesure de résoudre. C'est ici qu'entre en jeu la notion d'environnement - dont la protection oblige à empoigner les problèmes posés par l'utilisation de l'eau, de l'air et du sol notamment - et qui met en évidence des facteurs de pollution et des dommages souvent aussi peu perceptibles que les infrastructures souterraines ou les déplacements de substances.

Le paysage en tant que système

Une autre perspective s'ouvre si l'on pense aux interactions à l'œuvre dans le paysage - telles les relations entre l'eau et le sol ou entre la nappe phréatique et la végétation - qui se manifestent sous forme de dynamique, de processus, de successions, et dont l'étude exige une approche fondée sur la pensée systémique. Or l'interdisciplinarité fait trop souvent naître des sentiments d'aversion et d'incapacité, quand bien même les activités négligeant le savoir systémique et écologique entraînent des effets néfastes sur le paysage et tous les organismes du monde vivant.

Le paysage en tant que milieu vital

Tous les animaux et les plantes sont en effet tributaires d'un habitat, parfois très particulier donc rare, et ces milieux vitaux font partie intégrante du paysage, que nous le considérions de manière globale ou spécifique à chacun de ses écosystèmes. Dans la majorité des cas, les atteintes au paysage sont donc synonymes d'endommagement ou de destruction de milieux vitaux, dont la gravité se reflète dans les listes rouges établies pour certains groupes d'animaux, de fougères ou de plantes à fleurs (listes rouges 1994, 2001, 2002). Or le

Tableau I : Evolution du nombre d'arbres fruitiers dans le canton de Vaud

Fig. 1 : Impact démesuré d'une exploitation sur le paysage (Chaire de protection de la nature et du paysage, EPFZ)

Fig. 2 et 3 : Constructions surdimensionnées : si l'architecture et les matériaux sont acceptables, en revanche, la taille de l'édifice n'est ni adaptée au patrimoine architectural, ni compatible avec l'aspect du paysage. (photos de R. Zopfi pour la fig. 2 et K.M. Tanner, fig. 3)

paysage est aussi un espace vital pour l'homme et un milieu perturbé ou dégradé laisse inévitablement de profondes traces chez ses habitants.

Le paysage banalisé

Depuis toujours, l'homme exploite son milieu vital, parfois de manière excessive. Il arrive alors que des endroits pauvres en éléments nutritifs se muent, sans qu'on le veuille, en milieux propices à différentes espèces tributaires de conditions spécifiques. C'est ainsi que les anciennes pratiques d'utilisation du paysage sont à l'origine d'une partie des milieux biotiques riches en espèces. A partir des années 60 toutefois, il est devenu possible de restructurer le paysage de fond en comble à coup d'interventions techniques révolutionnaires - le bulldozer arrive en Suisse après la Deuxième Guerre mondiale - ce qui a causé une rupture totale dans l'évolution du paysage rural depuis l'ère romaine. Des chantiers d'envergure, tels ceux ouverts pour la construction des autoroutes, ont accaparé de vastes étendues de terres dont l'acquisition par les pouvoirs publics a chamboulé les droits de propriété foncière dans un rayon dépassant largement le tracé des infrastructures à construire. Ces projets ont ainsi entraîné des remaniements parcellaires, dont certains ordonnés sans motifs apparents, dans maintes régions rurales. Autant de changements structurels qui ont bouleversé le paysage. Par le biais des conduites de drainage construites pour assainir les milieux humides, on a sectionné différents horizons du sol et uniformisé l'humidité dans des milieux à l'origine différents. Par ailleurs, les nouvelles charrues ont causé un fort abaissement du niveau des semelles de labour et le fréquent va-et-vient des machines dans les champs - même par temps pluvieux - a provoqué des compactages d'une importance encore inégalée ainsi qu'une nouvelle hydromorphie «artificielle». Nombre de petits cours d'eau ont été canalisés, les fossés, cuvettes et autres formes de dépression ont été remblayés, tandis que les renflements du terrain, les petites collines et autres éléments structurant le paysage étaient aplanis à la seule fin de maximaliser la production, au détriment d'un paysage qui devrait être multifonctionnel. Enfin, le nouveau réseau de chemins l'a scindé de lignes et d'angles droits qui en ont profondément changé l'esthétique (voir extrait de la carte p. 14), la seule ligne non droite qui demeure dans le paysage moderne étant celle des échangeurs autoroutiers en forme de trèfle, tous pareils au point d'être lassants. Quant aux plans des nouvelles parcelles, ils semblent avoir été tracés sur une planche à dessin par un apprenti qui n'aurait pas tenu compte des configurations paysagères : haies résiduelles éliminées et arbres fruitiers défrichés dans les finages agricoles pour permettre l'aménagement de vergers clos (tableau 1).

Bref, le paysage du Plateau et des régions «améliorées» du Jura a été banalisé par des niveleuses à chenilles ou des bulldozers, uniformisation qui a aussi gravement endommagé la nature de Genève à Saint-Gall. Il ne reste aujourd'hui que de rares signes distinguant encore un village du canton de Vaud de la Thurgovie. On rencontre partout des maisons évoquant des « caisses » et le paysage agricole est dominé par d'horribles constructions standard, dépourvues de toute fantaisie, qui ressemblent à des entrepôts industriels de pièces détachées (fig. 1 à 3). Les noms des finages agricoles, mémoires du paysage, ont aussi perdu de leur sens dans cette banalisation. Ce que la Suisse s'est permis de réaliser, en puisant en partie dans les milliards de francs payés par les contribuables, c'est aussi un vandalisme culturel dont le vaste processus irréversible pèsera lourd sur nos descendants durant une bonne partie de ce troisième millénaire. Le paysage aurait un autre aspect aujourd'hui si nous l'avions développé avec le savoir-faire et selon les conceptions de l'architecture paysagère.

Quelles corrections apporter?

Mes collègues étrangers me demandent souvent s'il n'existe vraiment pas de plan d'aménagement du territoire en Suisse - en fait, tout leur semble désordonné dans ce paysage! Leur perplexité confirme le manque de conviction qui préside à l'application des quelques lois imposant la préservation et la protection de la nature et du paysage. S'il est bien dit dans la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire que le paysage doit être préservé, cela demeure un vœu pieux dans la mesure où cette prescription n'est pas perçue comme une obligation. La loi sur la protection de la nature et du paysage n'a pas davantage le pouvoir de corriger la situation, car personne n'a pris la responsabilité de sauvegarder l'intégrité du paysage.

La statistique suisse de la superficie (Office fédéral de la statistique 2001) confirme toute l'importance des changements

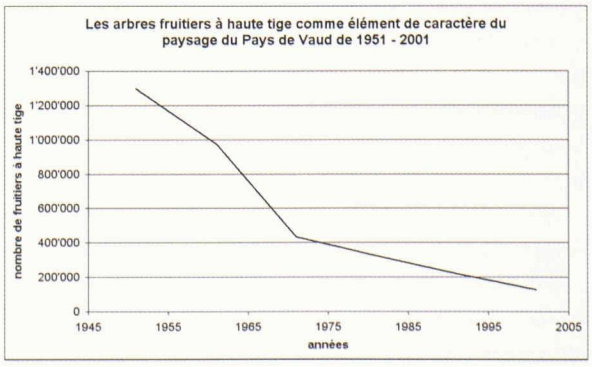

qui ont marqué l'usage du sol et si l'utilisateur persiste dans cette voie, les réserves nationales de terres cultivables en moyenne nationale seront épuisées dans 380 ans environ. Nous sommes loin d'une utilisation durable du sol.

Il ne fait aucun doute qu'une large majorité de la population nourrit très peu d'estime pour le paysage. Même s'il est évident que la nature est un précieux espace de détente, d'aventure et d'expérience vécue pour bien des gens, rares sont ceux qui s'investissent et contribuent activement à sauvegarder le paysage. Peut-être sommes-nous très peu sensibilisés à la perception de ces changements. Le mode de vie moderne - en ville et à la campagne - a aussi transformé les gens en «individus hors sol» qui ne semblent plus avoir besoin du paysage; en revanche, «la vie hors sol», elle, ne fonctionne pas.

Que faut-il faire?

Nous devrions nous demander comment réparer l'appauvrissement du paysage rural - une question qui n'est pas rhétorique, car nous sommes tenus de respecter une série de lois et de conventions. Rappelons en effet que l'article 73 de la Constitution fédérale exige la durabilité et que pour la Conférence de Johannesburg, le Conseil fédéral a publié le rapport de la Stratégie du développement durable en 2002 (Conseil fédéral 2002). Des suggestions de mise en application de l'Agenda 21 ont été concrétisées dans les cantons par différents types de réalisation (p. ex. Genève : <www.geneve.ch/agenda21/docu/welcome/html>). Des conceptions d'évolution du paysage sont également élaborées, et leur qualité varie d'un endroit à l'autre. Mais n'oublions pas qu'aux yeux de l'OCDE (OCDE 1998), la Suisse est le pays qui présente les plus grandes lacunes dans la protection de la nature et du paysage. Or ces graves manquements ne sont pas comblés ; au contraire, les listes rouges doivent encore être complétées. Nous ne pourrons remédier à ce mal qu'en agissant de manière systématique, et non pas spontanée, et en considérant l'ensemble du système afin de redonner une physionomie et un caractère particuliers au paysage banalisé. Bien sûr, il n'est pas possible de le remettre dans son état initial, car la destruction des écosystèmes est un processus souvent irréversible. Mais nous pouvons tenter de recréer un paysage diversifié, qui inspire à nouveau un sentiment d'espace et d'harmonie.

Le catalogue des éléments paysagers, présenté en allemand sur le cédérom « Landschaft » (Lobsiger, Ewald 2002), peut contribuer à établir un plan de régénération des paysages et les formes de communication modernes faciliter de tels travaux régionaux.

1

2

3

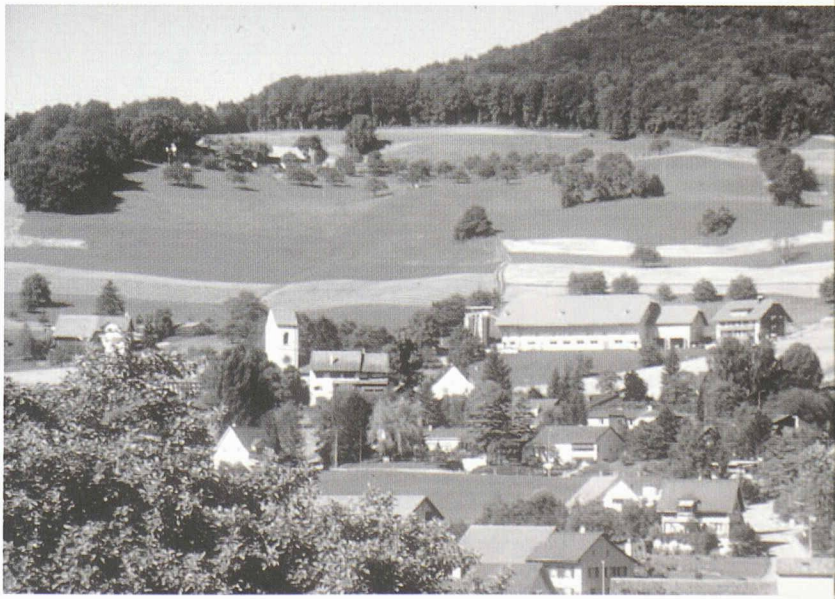

Bibliographie

- Daniel M. Moser, Andreas Gygax, Beat Bäumler, Nicolas Wyler, Raoul Palese, « Liste rouge des espèces menacées de Suisse : Fougères et plantes à fleurs », 2002, Berne, OFEFP (Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage). 120 p.
- Verena Keller, Niklaus Zbinden, Hans Schmid, Bernard Volet, « Liste rouge des espèces menacées de Suisse : Oiseaux nicheurs » , 2001,Berne, OFEFP, 57 p.
- Peter Duelli, Donat Agosti et al., « Listes rouges des espèces animales menacées de Suisse », 1994, Berne, OFEFP, 97 p.
- Lobsiger, M. et K. C. Ewald, « Landschafts-CD. Typisierung, Erhebung und Darstellung von Landschaftselementen », 2002, Zürich *Hochschulverlag AG*
- « Loi fédérale sur l'aménagement du territoire » (22.6.1979).
- « Loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage » (1.7.1966)
- OCDE, « Examens des performances environnementales », 1998, Paris, 243 p.
- Office fédéral de la statistique, « L'utilisation du sol: hier et aujourd'hui », 2001, Neuchâtel, 31 p.
- Office fédéral de l'aménagement du territoire et Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage, « Le paysage sous pression, transformation du paysage suisse: chiffres et interdépendances », 1991, Berne, 154 p.
- Office fédéral de l'aménagement du territoire et Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage, « Le paysage sous pression (suite), transformation du paysage suisse: chiffres et interdépendances. Période d'observation: 1978-1989 », 1994, Berne, 56 p.
- Office fédéral du développement territorial et Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage, « Le paysage sous pression (suite 2) », 2001, Berne, 48 p.
- Conseil fédéral suisse, « Strategie Nachhaltige Entwicklung 2002 », 2002, Berne, 41 p.

Prof. Dr Klaus C. Ewald
Chaire de protection de la nature et du paysage
ETH Zentrum
8092 Zurich

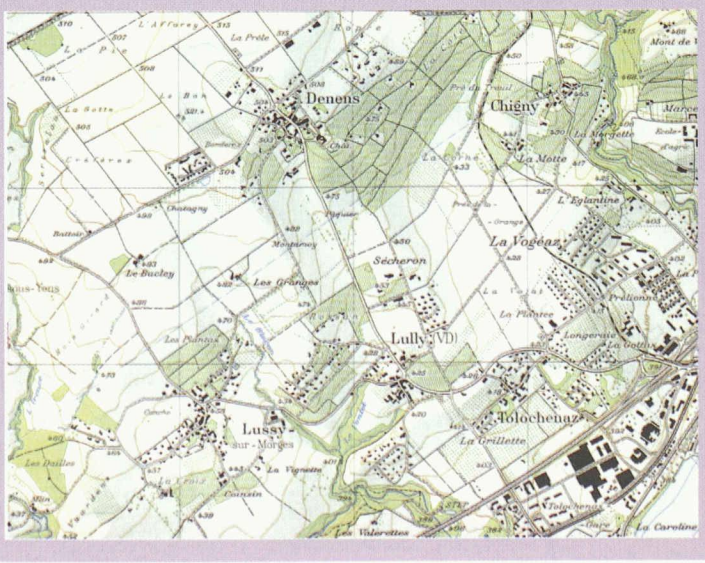

EVOLUTION PAYSAGÈRE DANS LA RÉGION DE DENENS

En comparant la carte de 1952 à celle de 1998, on constate que ces quelque 15 kilomètres carrés ont subi de profonds changements en l'espace de 46 ans.

La construction de l'autoroute a fortement influencé le développement de l'habitat et de l'industrie. On remarque que les surfaces qui en ont subi les conséquences ne suivent pas une ligne longitudinale. Les routes ont été construites dans le paysage sans se soucier grandement de la géomorphologie. Une ligne à haute tension a été installée, les vignobles ont été agrandis et arrondis. Le ruisseau du Blétru a disparu et les cours supérieurs du Blacon et du Poncet ont été mis en conduites. Les arbres fruitiers, dans le finage agricole, se sont aussi raréfiés - des vergers clos ont été aménagés à la place.